

Mardi 9 octobre 2007

COMMUNIQUE DE PRESSE

La CRE retarde sa proposition tarifaire concernant les terminaux méthaniers

La CRE a décidé de retarder la proposition de nouveaux tarifs d'utilisation des terminaux méthaniers qu'elle envisageait de faire à la fin du mois d'octobre 2007.

Cette décision intervient à la suite de la demande de la Société du Terminal Méthanier de Fos Cavaou (STMFC), qui l'a informée le 17 septembre 2007 d'un retard significatif sur l'avancement du chantier du terminal de Fos Cavaou.

La CRE considère qu'elle ne dispose pas, à ce jour, de tous les éléments lui permettant de proposer de nouveaux tarifs, alors que les tarifs actuellement en vigueur pour les terminaux méthaniers existants de Fos Tonkin et Montoir ont été conçus pour s'appliquer jusqu'à la mise en service du terminal de Fos Cavaou, initialement prévue le 1er avril 2008 (*).

La CRE a demandé à la STMFC de donner à tous les utilisateurs de son futur terminal de Fos Cavaou, dans les meilleurs délais et sans discrimination, des informations détaillées sur l'état d'avancement du chantier et sur la nouvelle date de mise en service commerciale.

(*) : Voir exposé des motifs de la proposition tarifaire de la CRE du 26 octobre 2005

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.

**Contact Presse : Christophe FEUILLET – Tél 01 44 50 41 77/06 22 26 43 10 –
Fax 01 44 50 42 75 – christophe.feuillet@cre.fr**